

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

*Convocation envoyée le 29 janvier 2021*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICHI	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.

### *Membres absents :*

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAUPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

---

**OBJET : VOEUX****Les répercussions sur la santé mentale causé par la prolongation de la crise sanitaire**

Considérant que le sujet de la santé mentale est plus que jamais d'actualité avec la prolongation de la crise sanitaire, il est proposé au conseil métropolitain d'adopter le vœu suivant :

Bien avant la crise sanitaire, le suivi des maladies psychiatriques était déjà le parent pauvre du système de santé français. Les troubles de santé mentale dont souffrent les français sont pluriels : anxiété, troubles du sommeil, dépression, addictions diverses touchaient déjà 12 millions de français dont seulement la moitié pris en charge.

Face à cette situation, Dijon métropole a fait de la santé mentale l'une des priorités du Contrat Local de Santé (CLS). La métropole apporte une première réponse concrète avec l'« EMAS », unité d'intervention à domicile en santé mentale.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les confinements successifs. Cela soulève la problématique de la santé mentale des français sur le long terme. À ce jour, plus de 20 % des Français présentent des états dépressifs ou des états anxieux - taux qui a doublé en France entre fin septembre et début novembre 2020. Le taux de ces pathologies atteint même 33% en Bourgogne Franche-Comté.

La situation des jeunes et des étudiants est particulièrement inquiétante, les plus fortes hausses ont en effet été observées chez les 18-34 ans. Les pensées suicidaires des étudiants ont doublé et les états dépressifs ont été multipliés par 2,5. Sept étudiants sur dix sont inquiets pour leur santé mentale. La situation sanitaire, le décrochage avec les études et la désocialisation font partie des causes de dépression.

Ce contexte psychique préoccupant, fait craindre l'avènement d'une troisième vague qui serait, cette fois ci, psychiatrique. Les efforts engagés par l'Etat, notamment le recrutement de 160 psychologues pour le territoire national constituent une première avancée qui devra être amplifiée.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

**- d'appeler l'État à :**

- Organiser une réelle prise en compte des troubles psychiques et psychiatriques sur l'ensemble du territoire national, via des moyens financiers et humains supplémentaires, notamment en portant une attention particulière à la condition étudiante en demandant à l'assurance maladie de prendre en charge les actes de psychologie et psychothérapie ;
- Porter une attention accrue aux Français présentant des troubles dépressifs ;
- Renforcer le nombre de psychologues et de psychiatres dans le système de santé universitaire afin de mieux accompagner psychologiquement les étudiants ;
- Accroître les moyens accordés au service de psychiatrie du CHU Dijon Bourgogne et aux établissements psychiatriques, notamment le Centre Hospitalier spécialisé de la Chartreuse.

SCRUTIN : POUR : 82

CONTRE : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. FRANÇOIS REBSAMEN)